

Annonce domaniale n°2026-035 suite à manifestation d'intérêt spontanée

Disponible immédiatement



Le Grand Port Maritime de la Guadeloupe (GPMG) a été saisi d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire portant sur un entrepôt actuellement libre d'une superficie d'environ 1 000 m² situé au sein du hangar 14 à Jarry, destiné au stockage de palettes d'aliments pour animaux en granulés, pour une durée de deux (2) mois.

Conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette demande est appréciée comme une manifestation d'intérêt spontanée.

Par conséquent, tout opérateur économique susceptible d'être intéressé par l'occupation de cet espace est invité à manifester son intérêt par courrier électronique à l'adresse suivante : immobilier-gpmg@port-guadeloupe.com, au plus tard le 27 juillet 2026.

En l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente reçue dans ce délai, le GPMG pourra délivrer un titre d'occupation temporaire du domaine public pour la durée sollicitée.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente reçue dans le délai imparti, le GPMG organisera une procédure de sélection préalable conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques. Les modalités de cette procédure ainsi que les critères de sélection seront communiqués à l'ensemble des candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais requis.

Cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance fixée conformément au barème des redevances d'usage du GPMG.